

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt-sept juin à 19h00, le Conseil Municipal de la commune Le Burgaud dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Laurent ZANETTI, maire.

Date de la convocation: le 20 juin 2018

Présents: Olivia BE, Nathalie PALMERO, Didier DUMONT, Gauthier FOUCART, Julien MAJOREL, Jérôme MEILLIERE, Simon POTIÉ, Sabrina ROUAULT, Olivier SANTALUCCIA, Faüstina VERGÉ, Laurent ZANETTI

Absent : Elodie DARDENNE

Absent excusé ayant donné pouvoir:

Nadine AMAT à Julien MAJOREL

Valérie FRANCOIS-MILHORAT à Sabrina ROUAULT

Secrétaire de séance : Jérôme MEILLIERE

Début de séance: 19h00

Le Compte rendu du Conseil Municipal du 23 mai 2018 est adopté à l'unanimité

Ordre du Jour :

1-Vote du taux de la taxe d'aménagement

Les valeurs forfaitaires de la taxe d'aménagement (construction ou aménagement) sont actualisées chaque année en fonction de l'indice du coût de la construction.

En 2017, les valeurs au m² sont de 705€ en 2018 elles seront de 726€.

Le taux de la taxe d'aménagement est voté par la collectivité locale pour la part qui la concerne.

Après délibération, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 5% pour une durée de 3 ans.

2- Achat d'un tracteur tondeuse

La commission équipement a demandé trois devis pour remplacer le tracteur tondeuse actuel devenu trop vétuste et coûteux en réparation.

Trois fabricants ont répondu :

Kubota pour un montant 14 500€ TTC

John Deere pour un montant de 19800€ TTC

Iseki pour un montant de 15 600€ TTC

Pour un meilleur rapport qualité prix le conseil municipal a décidé de retenir le tracteur tondeuse John Deere qui sera le plus apte pour assurer les futurs travaux d'entretien.

Adopté à la majorité, une abstention (Nathalie PALMERO).

3- Non valeur à comptabiliser

Suite à une décision positive du tribunal de Toulouse concernant un dossier de surendettement d'une famille de Le Burgaud, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de donner le pouvoir à monsieur le Maire d'effacer une dette datant de 2014-2015.

4- DM

Modification de la ligne 020 : dépenses imprévues pour un montant de 5700€ et bascule de 5700€ vers la ligne 2188 : autres immobilisations corporelles

DM préventive pour un éventuel changement de réfrigérateur à l'école.

Adopté à l'unanimité

5- Demande de subvention Fond Leader (Pays Tolosan) pour le city stade

Le conseil municipal a voté à l'unanimité de donner pouvoir à monsieur le Maire pour faire la demande de subvention pour le futur city stade auprès du Fond Leader (Pays Tolosan).

6- Création d'un poste agent d'animation (15h hebdomadaire)

Le conseil municipal a voté à l'unanimité l'ouverture d'un poste d'agent d'animation avec un contrat de 3 ans renouvelable une fois.

7- Création d'un poste agent administratif (10h hebdomadaire)

Le conseil municipal a voté à l'unanimité l'ouverture d'un poste d'agent pour compléter l'équipe administrative.

8- Agents de remplacements

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de renouveler la délibération pour le recrutement des agents en emplois occasionnels et le remplacement des agents en congés ou maladie en cas de besoin :

- 2 agents techniques
- 2 agents administratifs
- 2 agents animations

Voté à l'unanimité.

9- Délibération pour le paiement des heures supplémentaires (agent à temps plein)

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de payer les éventuelles heures supplémentaires à titre exceptionnel uniquement pour les agents à temps complets.

Voté à l'unanimité.

10- Délibération modification du PLU

Point reporté au mois de septembre

11- Choix fonctionnement et participation centre de loisir

La commission CCAS a décidé de maintenir la convention avec le centre de loisir de Launac sous les mêmes conditions et sur la base du coefficient familial.

Pour ceux qui choisiraient un autre centre de loisir la municipalité participerait à hauteur de 8€/jour/enfants et 4€ la demi journée sur présentation de facture acquittée.

Le CCAS demande la validation auprès de conseil municipal.

Voté à l'unanimité.

12- Prix des repas cantine

Point rajouté à l'ordre du jour.

Pour l'année scolaire 2017/2018 notre prestataire CRM facturait le repas au prix de 2,52€.

La municipalité facturait le repas 2,47€ aux familles.

Pour l'année scolaire 2018/2019 le repas passe à 2,5625€ facturé par le prestataire.

Nous suivons l'augmentation en passant le repas à 2,51€ facturé aux familles.

Voté à l'unanimité.

13- Questions diverses

Pas de questions.

Fin de séance : 20h25